

221C1190
FR0000066680-OP018-AS10

25 mai 2021

Dépôt d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.

VIDELIO
(Euronext Paris)

Complément à D&I 221C0950 du 3 mai 2021

1. Le 25 mai 2021, le projet de note établi, conformément à l'article 231-19 du règlement général, par la société VIDELIO en réponse au projet d'offre publique d'achat simplifiée déposé, le 3 mai 2021, par Kepler Cheuvreux, agissant pour le compte de la société par actions simplifiée Crozaloc, a été déposé.

Ce projet de note en réponse, qui contient notamment (i) le rapport établi par le cabinet Paper Audit & Conseil, représenté par M. Xavier Paper, mandaté, le 5 février 2021, par le conseil de surveillance de la société VIDELIO en qualité d'expert indépendant, en application des dispositions de l'article 261-1 I, 1°, 2°, 4° et II du règlement général, pour se prononcer sur les conditions financières de l'offre publique d'achat simplifiée (en application de l'article 261-1-1 I et III du règlement général, l'Autorité des marchés financiers ne s'est pas opposée à cette nomination), et (ii) l'avis motivé du conseil de surveillance de la société VIDELIO en application des dispositions de l'article 231-19, 4° du règlement général, est diffusé en application des dispositions de l'article 231-26 du règlement général.

2. Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres VIDELIO sont applicables.